

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 15 JUIN 2010**

AVERTISSEMENT :

LE COMPTE-RENDU FAIT PAR L'OPPOSITION POUR RENDRE COMPTE DE SES POSITIONS, NE PEUT SE SUBSTITUER A LA MAJORITE MUNICIPALE EN PLACE DANS LE DEVOIR REPUBLICAIN DE DIFFUSION D'UN COMPTE-RENDU EXHAUSTIF DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL, ACCESSIBLE SUR INTERNET.

1. GESTION COMMUNALE - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal du 4 mai 2010

Il convient de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 mai 2010.

VOTE DE L'OPPOSITION : CONTRE

2. GESTION COMMUNALE - Demande de licences d'entrepreneur de spectacles pour les salles exploitées par la Ville

Par délibération en date du 28 avril 2009, le Conseil municipal de Palavas les Flots a autorisé M. le Maire à demander à la Direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon la délivrance de la licence de 1ère catégorie d'exploitant de lieux de spectacles.

Or, au regard des animations proposées tant au Nautilus qu'à la salle des fêtes et au Hall des expositions, il convient de solliciter également les licences 2 (licence de producteur de spectacles ou d'entrepreneur de tournées) et 3 (licence de diffuseur de spectacles).

Aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à demander à la Direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon la délivrance de ces trois licences d'exploitant de lieux pour la salle du Nautilus, le Hall des expositions et la salle des fêtes, pour une durée de trois ans et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Dossier consultable à la demande en mairie

VOTE DE L'OPPOSITION : POUR

3. GESTION COMMUNALE - Gestion déléguée du casino - Rapport d'activité 2009

Dossier consultable à la demande en mairie

L'opposition s'abstiendra sur ce rapport : le dossier fourni n'était qu'un projet non validé.

Ceci est anormal alors que les recettes fiscales venant du Casino ont pu représenter jusqu'à 25% du total des recettes fiscales de la commune, et n'en constituent plus aujourd'hui que 18%, dès lors que son chiffre d'affaire affiche une diminution de 8,65% par rapport à 2008.

Le même dossier, s'il comprend la convention de base entre le Casino et la Mairie, ne fournit aucun bilan des différentes coopérations convenues au titre de l'article 471 – contribution de 140000 Euros - ou pour les autres actions menées (Salle COURBET mise à disposition gratuitement, entre autres).

L'opposition demande à ce que lui soit transmis un exemplaire de la convention.

4. GESTION COMMUNALE - Gestion déléguée des arènes - Rapport d'activité 2009

Dossier consultable à la demande en mairie.

L'opposition n'approuvera pas ce rapport : comme à l'habitude le bilan financier global est celui de la société RIBERA

Aucune comptabilité des activités menées à Palavas n'est fournie, si toutefois elle a été demandée par la Mairie. Il est donc impossible d'avoir une connaissance exacte des équilibres économiques des activités menées dans les Arènes de Palavas.

Ceci est d'autant plus anormal que le chiffre d'affaire de la société en question est tombé de 1180971 € en 2008, à 698197 € en 2009, sans qu'il soit fourni plus d'explication, même si les disponibilités de Mr RIBERA se montent à 300000€.

On notera cependant que le total des spectateurs fut en 2009 de 27739 contre 31416 en 2008, malgré un « toro-piscine mousse » à 1407 spectateurs et Herbert Léonard à ...133 !!

5. FINANCES - Octroi de la protection fonctionnelle à M. Bruno MOUNET

La loi n°83-634 du 11 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires a prévu en faveur des fonctionnaires et agents non titulaires une garantie de protection à l'occasion de leurs fonctions.

Le principe de la protection fonctionnelle est posé par l'article 11 de cette loi qui dispose dans son troisième alinéa: « la collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs

fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

Par courrier en date du 7 juin 2010, M. Bruno MOUNET, agent de la commune de Palavas les Flots, sollicite l'octroi de la protection fonctionnelle en sa faveur dans le cadre de la procédure engagée devant le Tribunal Correctionnel pour outrage sur une personne dépositaire de l'autorité publique.

Conformément à la circulaire en date du 5 mai 2008 B8 n02158 du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, il convient d'octroyer la protection fonctionnelle de la commune de Palavas les Flots en faveur de M. Bruno MOUNET devant le Tribunal Correctionnel contre M. Alexis RENAUD et Mme Morgane VINCENT.

Il convient également d'autoriser M. le Maire à régler les dépenses afférentes, et à mettre en œuvre le dispositif prévu dans le cadre du contrat d'assurance conclu avec la SMACL au titre de la protection juridique du personnel.

Dossier consultable à la demande en mairie

L'opposition soutiendra toujours les fonctionnaires municipaux dans l'exercice de leurs fonctions.

VOTE DE L'OPPOSITION : POUR

6. FINANCES - Occupation du domaine public - Convention avec M. William CAPLOT

M. William CAP LOT sollicite le renouvellement de son autorisation d'occupation du domaine public pour son stand de poteries sis au nord de la Plaine de jeux, du 1^{er} juin au 30 septembre 2010.

Montant de la redevance: 1250, 00 € pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2010.

Il convient d'autoriser M. Albert EDOUARD, Premier adjoint, à signer la convention d'occupation du domaine public avec M. William CAPLOT.

Convention consultable à la demande en mairie

VOTE DE L'OPPOSITION : POUR.

7. FINANCES - Manifestation aérienne du 21 août 2010

M. le Ministre de la Défense a agréé la demande de la Ville de Palavas les Flots tendant à solliciter les moyens aériens de l'Armée de l'Air en vue d'une présentation de la Patrouille de France.

Une manifestation aérienne de grande importance se déroulera le samedi 21 août prochain autour de la Patrouille de France avec également une présentation d'un Extra 330 de l'Equipe de Voltige de l'Armée de l'Air ainsi que la présentation technique de l'Alphajet.

Le car podium du SIRPA AIR sera également présent lors de cette manifestation.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier, gestionnaire de l'Aéroport Montpellier Méditerranée, a donné son accord de principe pour la mise à disposition des moyens aux différentes équipes de présentation, la Ville de Palavas les Flots ayant en charge de conclure des accords avec les prestataires d'assistance aéroportuaire.

L'hébergement et la restauration des équipes sont à la charge de la Ville de Palavas les Flots, l'avitaillement des avions étant pris en charge par l'Armée de l'Air.

Les moyens de secours et d'incendie mobilisés nécessiteront la collaboration des services départementaux d'incendie et de secours. Le Docteur Christophe TURSAN sera présent durant toute la durée de la manifestation. Aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer:

- les cahiers des charges et les conventions afférentes à la venue des équipes de présentation de l'Armée de l'Air et du Car podium;
- la convention avec le SDIS 34.
- la convention médicale avec le Docteur Tursan,
- le contrat d'assurance en responsabilité civile de l'organisateur de la manifestation aérienne,
- tout document concernant l'assistance aéroportuaire.
- tout autre document relatif à cette affaire.

Il convient également d'autoriser M. le Maire à régler les dépenses afférentes à cette manifestation. Les crédits sont inscrits au budget.

L'opposition se réjouit du retour de la Patrouille, mais elle veut savoir ce que dit la météo et connaître la convention qui n'était pas au dossier.

Elle souhaite également savoir si l'annulation serait signifiée, le cas échéant, par deux petits avions traînant des calicots le long des plages.

VOTE DE L'OPPOSITION : POUR.

8. FINANCES - Adhésion à l'association des Parlementaires et des Elus de Villes de Casinos

L'association des Parlementaires et des Elus de Villes de Casinos (APEVICA) vient de voir le jour.

Les 197 casinos implantés en France dans 182 villes connaissent pour la plupart des difficultés. Afin de les soutenir et d'apporter des solutions innovantes, l'APEVICA a pour but:

- de créer un groupe de réflexion et d'échange qui proposera des solutions et des stratégies alternatives, en suivant ce qui se fait en France mais aussi à l'étranger,
- de constituer une interface d'information et de sensibilisation efficace: du gouvernement, des administrations et des médias,
- de proposer des mesures d'accompagnement des établissements de jeux pour faire évoluer l'offre.

Pour cela, des actions seront développées:

réunion et mise en place de commissions d'information et d'échange des élus concernés, mais aussi des acteurs directs et indirects de la filière casinos, jeux et paris
réalisation d'études d'impacts,
valorisation des villes de caSInOS par des campagnes de communication appropriées,
réalisation de campagnes de presse pour faire comprendre les spécificités des communes touristiques qui accueillent des casinos et l'incidence de leur affaiblissement sur l'emploi et les économies locales,
actions auprès du gouvernement et des administrations en charge du contrôle des jeux,
accompagnement à la modernisation du concept des casinos,
propositions de solutions alternatives ...

Aussi, il convient de décider d'adhérer à l'APEVICA.

Il convient également d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion et à régler les dépenses afférentes.

Statuts consultables à la demande en mairie.

L'opposition se réjouit d'avoir été entendue sur ce sujet.

VOTE DE L'OPPOSITION : POUR

9. FINANCES - Crèche multi accueil « Les Pitchouns » - Convention médicale avec le Docteur TURSAN DALBEGUE

Le Docteur Sylvie TURSAN DALBEGUE va assurer la surveillance des enfants admis à la crèche multi accueil « les Pitchouns » pendant l'année 2010-2011.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Docteur Sylvie TURSAN DALBEGUE.

Convention consultable à la demande en Mairie.

VOTE DE L'OPPOSITION : POUR

10. FINANCES - SARL A CORROS Expertise - Conservation préventive pour la campagne de fouille 2010 de Palavas les Flots

M. le Maire expose que le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines du Ministère de la Culture et de la Communication organise une nouvelle campagne d'exploration de la Jeanne-Elisabeth au large de Palavas les Flots.

Afin de mettre en place un échelon de conservation préventive durant cette opération, la société A-CARROS Expertise propose d'intervenir, comme en 2008 et 2009. La prise en charge par la ville du traitement des objets trouvés s'effectue en contrepartie de la dévolution de ces mêmes objets au Musée Rudel.

Il convient de décider de mettre en œuvre une conservation préventive pour la campagne de fouille 2010 de Palavas les Flots, en partenariat avec la société A-CARROS Expertise sise en Arles.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prestation et à régler les sommes afférentes.

Dossier consultable à la demande en mairie

L'opposition n'est pas contre, mais quelles sont les sommes en jeu ? Pourquoi ne pas prévoir, pendant l'été, une exposition des trésors repêchés et... une caméra vidéo sous marine pour dissuader les pilliers ???

VOTE DE L'OPPOSITION : POUR

11- FINANCES - Logement social - Garanties financières Nouveau logis méridional - secteur ((La Pourquière))

Le Conseil d'administration du Nouveau Logis Méridional réuni en sa séance du 24 mars 2010 a autorisé l'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) d'une opération de pluri financée de 92 logements sur le site de la Pourquière, ensemble à acquérir auprès du promoteur AMETIS qui sera constitué de :

40 logements PLUS,
28 PLAI,
24 logements PLS.

Le financement principal est assuré par des prêts réalisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de Montpellier. Aussi, par courrier en date du 18 mai 2010, le Directeur général du Nouveau Logis Méridional sollicite la commune de Palavas les Flots en garantie au remboursement des prêts suivants à hauteur de 70

~PLS:

24 logements	PLS 2009	PLS foncier	Complémentaire au PLS 2009
Montant de prêt	956607 {,	480610 €	473602 {,
Montant de garantie sollicitée 70% Total = 1 337573.30 {,	669 624.90 {,	336427€	331521.40 {,
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans
Index de référence: livret A Valeur = 1.25%	+ 116 pdb	+ 116pdb	+ 105 pdb
Taux d'intérêt actuariel	2.41 %	2.41%	2.30 %

Taux annuel de progressivité	0.50 %	0.50%	0.50%
Durée de la période de préfinancement	De 3 à 24 mois	De 3 à 24 mois	De 3 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle	annuelle

» **PLUS & PLA 1 :**

40 logements PLUS & 28 PLAI	PLUS	PLUS foncier	PLAI	PLA I foncier
Montant de prêt	2955043 €-	990151 €	2828027 €-	615591€-
Montant de garantie sollicitée: 70% Total = 5172 168.40 €	2068530.10	693105.70f-	1979618.90	430913.70 {,
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index de référence : livret A Valeur = 1.25%	+ 60 pdb	+ 60 pdb	- 20 pdb	-20 pdb
Taux d'intérêt actuariel	1.85 %	1.85%	1.05 %	1.05 %
Taux annuel de progressivité	0.50%	0.50 %	0.50%	0.50%
Durée de la période de préfinancement	De 3 à 24 mois	De 3 à 24 mois	De 3 à 24 mois	De 3 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle

Le montant total de garantie sollicitée tous prêts est de :

Montant de garantie des prêts PLS
Montant de garantie des prêts PLUS et PLAI.
Montant total de garantie sollicitée tous prêts.
1 337 573.30 €, 5 172 168.40 €, 6 509 741.70 €

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales et vu l'article 2298 du Code civil, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 70% pour les prêts susvisés, conformément aux caractéristiques ci-dessus et aux conditions proposées par le Nouveau Logis Méridional dans sa demande consultable à la demande en mairie.

Il convient également d'autoriser M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Dossier consultable à la demande en mairie.

L'opposition se réjouit d'avoir été entendu pour plus de logement social

VOTE DE L'OPPOSITION : POUR

12. PERSONNEL COMMUNAL - Tableau des effectifs

Il convient d'autoriser la création d'un poste d'agent de maîtrise (échelle 5 Indice brut initial: 299- Indice brut terminal: 446). Les crédits sont inscrits au budget.

VOTE DE L'OPPOSITION : POUR

13.Finances –Compte administratif 2009- Budget Principal Commune

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2009 du budget principal de la commune comme établi dans le document joint à la présente.

L'opposition tient à protester contre l'illégalité dans laquelle est présenté le compte administratif 2009. L'article L 1612-12 du CGCT et ses jurisprudences indiquent formellement que la délibération sur le Compte Administratif d'une commune ne peut être valide que si les élus ont eu connaissance auparavant du compte de gestion du receveur municipal qui permet de vérifier que les comptes de la Commune sont conformes aux règles budgétaires et comptables des collectivités.

Le compte de gestion n'a été à aucun moment communiqué aux élus, jamais mis à l'ordre du jour de ce conseil, ni du précédent, ni même évoqué dans la délibération sur le compte administratif.

Aussi l'opposition estime-t-elle que les délibérations sur les Comptes Administratifs du Budget Général, du Port et du Phare sont illégales.

Elle portera l'affaire devant le Tribunal Administratif.

Commentaires de l'opposition sur le Budget Général:

L'opposition avait l'année dernière sonné l'alerte sur les risques du budget de Palavas dont tous les indicateurs étaient à l'orange voire au rouge. Il semblerait qu'elle ait été, pour partie, entendue.

Fonctionnement :

Les recettes augmentent de 4% malgré une diminution des recettes fiscales de -1% due au Casino (- 15%) et droits de mutations (- 15%).

Les dépenses diminuent de 5% par la réduction des dépenses des charges générales et services extérieurs.

Le taux d'épargne brute remonte de 7,21% à 14,69%.

Mais les choix de la Mairie restent les mêmes dans le domaine social et de l'emploi:

- 30154€ pour les emplois d'insertion alors que les crédits ouverts étaient de 162318€

-diminution des subventions aux associations de 11%

- diminution de la subvention au CCAS de 70000€ à 30000€
- réduction de 16% du personnel non titulaire
- zéro crédits pour le logement en fonctionnement et investissement.

Investissement :

Les dépenses d'investissement augmentent de 9% pour un taux de réalisation de 78%.

Les recettes réelles d'investissement diminuent de 61%.

L'équilibre de la section d'investissement qui ne bénéficie d'aucune subvention de collectivités, sauf celles de l'Etat, ni cette année de recette d'emprunt, est assuré par le produit de amendes (+27%), l'avance de FCTVA(+57%) de l'Etat et un excédent de fonctionnement capitalisé de 3639035€.

Le taux d'endettement est ramené de 81,62% à 72,28%

.La capacité d'endettement passe de 11 ans en 2008 à 5 ans en 2009.

Le compte administratif 2009, vraie photographie de la gestion de la Marie, allège une partie des contraintes de 2008, mais reste dans les choix contestables de la Mairie : pas de vrais engagements dans le domaine social et de l'emploi, ni dans un projet de développement de Palavas ambitieux et intégré à la Région.

VOTE DE L'OPPOSITION : CONTRE

L'opposition déclare la délibération illégale

VOIR LES GRAPHIQUES SUR LE CA EN FIN DE COMPTE RENDU

14. FINANCES - Compte administratif 2009 - Budget annexe Port de plaisance

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2009 du budget annexe du port de plaisance comme établi dans le document joint à la présente.

Comme les autres années, aucun rapport d'activités du Port n'est fourni.

Pas détail sur le nombre d'anneaux, les manifestations, les flux financiers.

L'opposition observe toutefois que les recettes augmentent de 8%, dues à l'activité mais aussi un produit exceptionnel de 201649€.

Le taux d'épargne brute reste à 34% et la capacité de désendettement reste à 4 ans.

Il n'y a aucune recette d'investissement en dehors des recettes d'emprunt.

VOTE DE L'OPPOSITION : CONTRE

L'opposition déclare la délibération illégale

15. FINANCES - Compte administratif 2009 - Budget annexe Phare de la Méditerranée

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2009 du budget annexe du phare de la Méditerranée comme établi dans le document joint à la présente.

L'opposition votera contre le budget du phare pour les raisons suivantes :

- **il n'y a comme chaque année, aucun rapport d'activité, aucune comptabilité analytique, aucun détail sur les recettes.**
- **le chiffre d'affaires est en diminution significative : les recettes baissent de 8%, signifiant par là l'échec économique de la stratégie municipale (Quel est le résultat du contrat de prospection avec DTZ ?) et des prestations de services (- 45%) proposées.**
- **les comptes pourraient frôler l'insincérité : les emprunts ne figurent pas dans le budget, pas plus qu'une quelconque recette réelle d'investissement. A cet égard on ne peut qu'être surpris de voir que les frais d'affranchissement se montent pour l'année à 155€ et les frais de télécommunications à 281€.**

Le compte annexe du Phare n'est qu'un habillage administratif sans réel projet économique et une coquille comptable alors qu'il devrait correspondre à un véritable projet économique et industriel.

Compte tenu de sa vocation intercommunale, la question peut être posée de son inscription à l'inventaire intercommunal de la CCPO ;

L'opposition renouvelle sa demande d'examen de tous les comptes du phare, comme elle en a le droit : titres et mandats émis et reçus, pour les ressources et les dépenses.

VOTE DE L'OPPOSITION : CONTRE

L'opposition déclare la délibération illégale

16. FINANCES - Détermination et affectation des résultats 2009 Budget principal Commune

Vu l'adoption du Compte administratif pour 2009, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la détermination et à l'affectation des résultats comme suivant:

	COMMUNE
Recettes Réelles de Fonctionnement	15 335 963,01 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	13586499,74 €
Résultat de l'exercice	1 749463,27 €

résultat antérieur	2 570 158,46
Résultat global	€
820695,19 €	

Recettes Réelles d'Investissement	6169104,91 €
Dépenses Réelles d'Investissement	6875191,48 €
Résultat de l'exercice	- 706086,57 €

Résultat antérieur Investissement	- 2646011,58€
Résultat global	- 3352098,15 €

Restes à réaliser - recettes	2 929 585,68 €
Restes à réaliser- dépenses	1 384 988,96 €
solde	1 544 596,72 €

VOTE DE L'OPPOSITION : ABSTENTION

17. FINANCES - Détermination et affectation des résultats 2009 - - Budget annexe Port de plaisance

Vu l'adoption du compte administratif pour 2009, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la - détermination et à l'affectation des résultats comme suivant:

DETERMINATION DU RESULTAT	
	PORT
Recettes Réelles de Fonctionnement	3571 138,00 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	3058796,17 €
Résultat de l'exercice	512341,83€

Résultat antérieur : 290163,56 €

Résultat global : 802505,39 €

Recettes Réelles d'Investissement	1 219 196,68 €
Dépenses Réelles d'Investissement	797123,82 €
Résultat de l'exercice	422072,86€

Résultat antérieur Investissement	- 477 402,90€
Résultat global	- 55330,04€

Restes à réaliser - recettes	- €
Restes à réaliser- dépenses	- €
solde	- €

Déficit d'investissement _55330,04€

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation au 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés

55330,05 €

Report à nouveau au 002- résultat de fonctionnement reporté

747175,35 €

VOTE DE L'OPPOSITION : ABSTENTION

18. FINANCES - Détermination et affectation des résultats 2009 - Budget annexe Phare de la Méditerranée

Vu l'adoption du compte administratif pour 2009, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la détermination et à l'affectation des résultats comme suivant:

	PHARE
Recettes Réelles de Fonctionnement	460373,06 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	460866,22 €
Résultat de l'exercice	- 493,16€

DETERMINATION DU RESULTAT

résultat antérieur

Résultat global 1032,19€

539,03€

Recettes Réelles d'Investissement	128128,69 €
Dépenses Réelles d'Investissement	41993,13 €
Résultat de l'exercice	86135,56 €

Résultat antérieur Investissement	266627,51 €
Résultat olobal	352763,07€

Restes à réaliser - recettes	€ -
Restes à réaliser- dépenses	€ -
solde	€ -

Excédent d'investissement

AFFECTATION DU RESULTAT

352763,07 €

1001- résultat d'investissement reporté

539,03 €

Report à nouveau au 002- résultat de fonctionnement reporté

352 763,07 €

VOTE DE L'OPPOSITION : ABSTENTION

19. FINANCES –Décision modificative n°2/2010 Budget principal commune

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n°2/2010 qui s'établit comme suivant:

L'opposition s'abstient sur les propositions de DM du Budget Principal

20. FINANCES - Décision modificative n°2/2010- Budget annexe Port de plaisance

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n°2/2010 qui s'établit comme suivant:

L'opposition s'abstient sur les propositions de DM du Budget Principal

20. FINANCES - Décision modificative n°2/2010- Budget annexe Port de plaisance

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n°2/2010 qui s'établit comme suivant:

L'opposition s'abstient sur les propositions de DM du Budget Principal

22. FINANCES - Subvention à l'association « Lettres de Sable »

Les 12 et 13 juin 2010, l'association Lettres de Sable organise, la cinquième Fête des Arts et de la Mer.

A cette occasion, plusieurs associations participent aux animations proposées et un concours de contes et nouvelles a lieu sur les thèmes aquatiques.

Afin de soutenir cette association, il est proposé d'allouer une aide de 400 euros à l'association Lettres de Sable.

Il convient également de dire que la dépense sera financée par les crédits divers de l'article 6574-AG.

VOTE DE L'OPPOSITION :POUR

23. FINANCES - Subvention à l'association «Tennis Club Palavas »

Afin de soutenir l'action du Tennis Club de Palavas les Flots qui souhaite assurer l'ouverture du site toute l'année, 7 jours sur 7, il est proposé au Conseil municipal d'allouer une aide exceptionnelle à cette association de 12000 €.

Il convient également de dire que la dépense sera financée par les crédits divers de l'article 6574-AG.

L'opposition se réjouit d'avoir été entendue sur ce conflit qui n'avait pas de raison d'être, compte tenu du travail effectué et reconnu par les responsables de l'association.

VOTE DE L'OPPOSITION : POUR

24. FINANCES - Subvention à l'association «Les Deux Rives de Palavas les Flots »

Lundi 21 juin 2010, se déroulera la Fête de la musique. A cette occasion, l'association « les 2 Rives de Palavas les Flots » assurera l'animation de la ville avec un certain nombre de groupes musicaux.

Afin de soutenir cette initiative, il est proposé au Conseil municipal d'allouer une aide exceptionnelle de 1500 € à cette association.

Il convient également de dire que la dépense sera financée par les crédits divers de l'article 6574-AG.

Pour quel programme (Pas de fond de dossier.) ?

VOTE DE L'OPPOSITION : POUR

27. TARIFS COMMUNAUX - Régie « Autres produits communaux » Occupation du domaine public sans titre

Les services municipaux ont constaté des dépassements dans les utilisations des terrasses, ce qui correspond à des occupations du domaine public sans titre.

Il est proposé que, dans la mesure où ces occupations pourront être validées par les services municipaux (pas de gêne, pas de danger, etc.), ce dépassement soit facturé aux commerçants concernés au tarif suivant:

Tarif proposé: 200 € le m² pour la saison de mai à septembre.

VOTE DE L'OPPOSITION : POUR

QUESTION AJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR

FINANCES - Acquisition d'un tableau de M. Jean Aristide RUDEL

M. André GELIS a proposé à la Ville de Palavas les Flots d'acquérir un tableau de Jean-Aristide RUDEL, à savoir une huile sur toile représentant une scène de plagiste à Palavas les Flots.

Montant proposé: 8500 €.

Il convient d'autoriser M. le Maire à régler la dépense et à Signer tout document afférent.

Il convient également de dire que cette dépense sera financée par les crédits de l'article 2161.

VOTE DE L'OPPOSITION : POUR

25. DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° 10/2010 : Autorisation d'ester en justice - Désignation de la SCP d'avocats Trias-Vérine-Vidal - Commune de Palavas les Flots *ci* GEAY N. - GEAY J. - ZERARDA Y.

26. QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES DE L'OPPOSITION :

QUESTION 1 :

Quand le projet des 220 Logements de la société ANGELOTTI fera-t-il l'objet d'une présentation publique et d'un minimum de concertation ?

Le dossier peut être consulté en Mairie.

QUESTION 2 :

Pourquoi les 1500 Euros de frais de justice ont-ils été enfin mandatés à Jean-Louis JACQUET, et pas les 2500 Euros dus à chacun des 6 militants associatifs de l'ADEP et du CLIVEM ? Pouvez-vous nous indiquer sur quel article ces sommes ont été provisionnées dans le budget, comme vous l'impose la loi ?

La Mairie ne sait à qui verser exactement les sommes provisionnées au budget.

QUESTION 3 :

Dans le budget de la CCPO, nous observons que la répartition des allocations de compensation redistribue 533 € par habitant à Mauguio et 98 € seulement à Palavas. Pouvez-vous dire pourquoi la Communauté et son Vice Président aux finances n'ont pas mis en place de « dotation de solidarité » compensatrice de ces inégalités et pourquoi a-t-elle supprimé celle qui existait auparavant?

La CCPO va passer en Agglomération et ce sera le jackpot.

QUESTION 4 :

A quand la visite du PC de vidéo protection (Quatrième demande) ?

Tous les élus seront invités le jour venu.

QUESTION 5 :

Quelles ont été pour Palavas les conclusions de la récente réunion tenue avec le Préfet sur les PPRI de la Région et les risques d'inondation ?

Le Préfet a parlé des tempêtes.

QUESTION 6 :

Il a été porté à notre connaissance par des pêcheurs l'existence d'une nappe de pollution au large du port de Palavas. Qu'en est-il exactement ?

La seule pollution a été celle d'un bateau de pêche qui a relâché à la mer des poissons morts qui sont venus s'échouer sur la plage de Palavas.

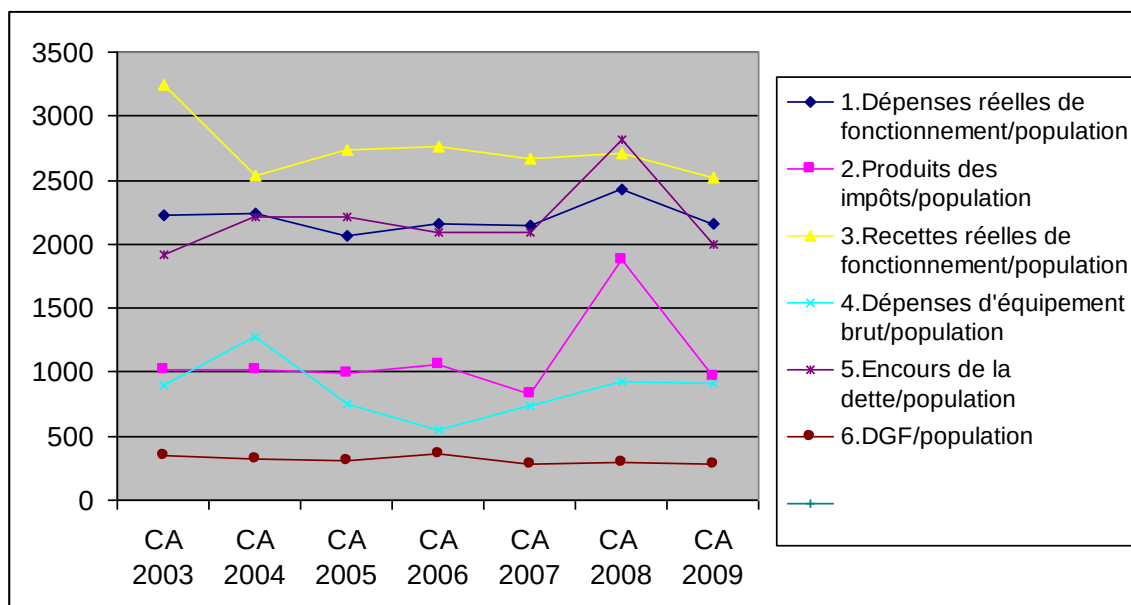
QUESTION 7 :

L'opposition souhaite avoir plus d'informations sur l'Agenda 21, et notamment sur la conduite du diagnostic territorial partagé qui doit être achevé pour fin Août. Avec qui exactement sera-t-il partagé et quelle sera la méthode ?

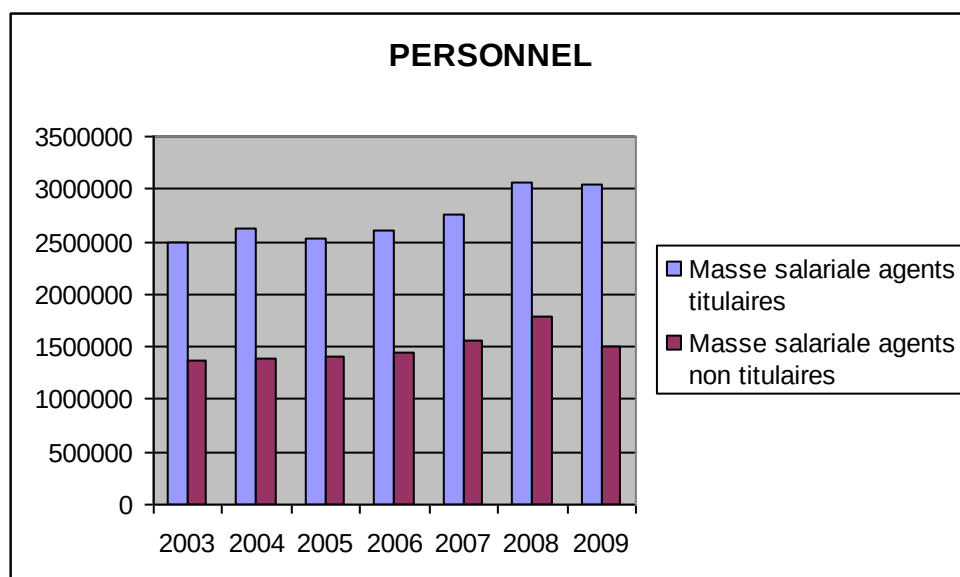
Une information sera donnée en temps voulu par l' élu en charge du dossier.

GRAPHIQUES SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009.BUDGET GENERAL

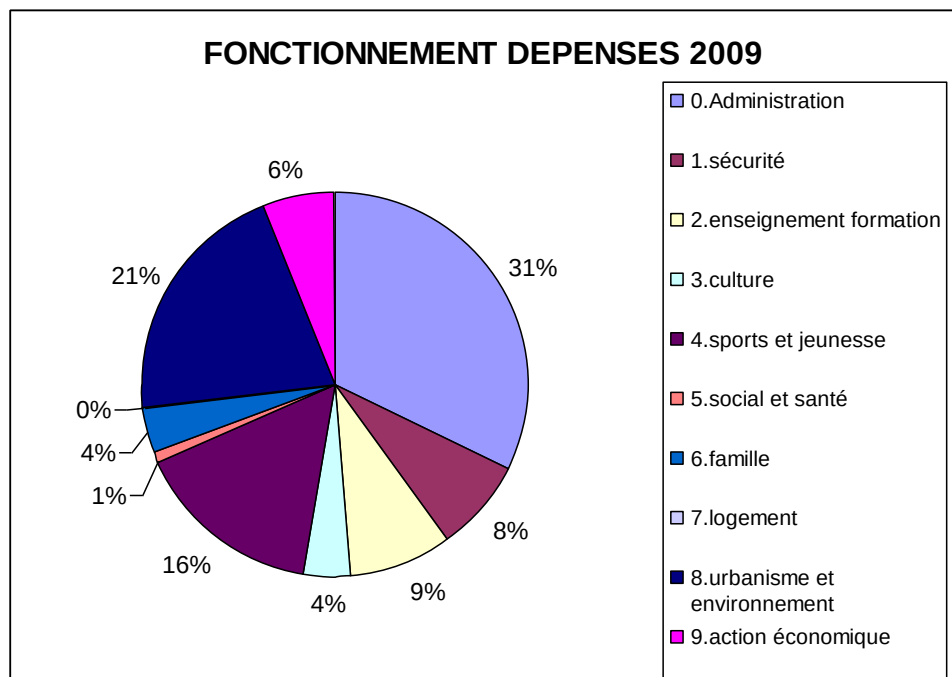
RATIOS INFORMATIONS FINANCIERES



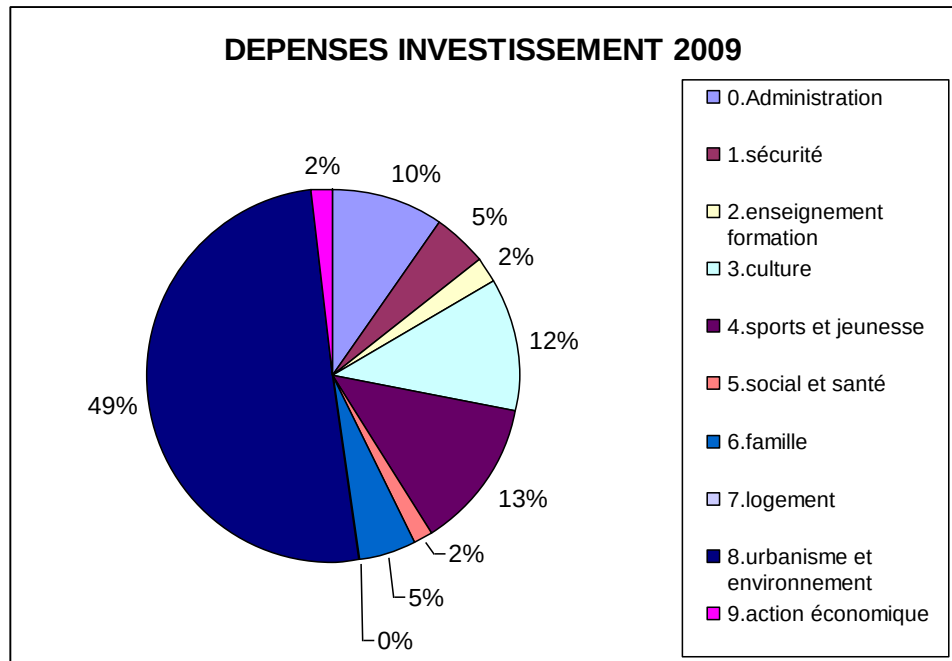
DEPENSES DE PERSONNEL



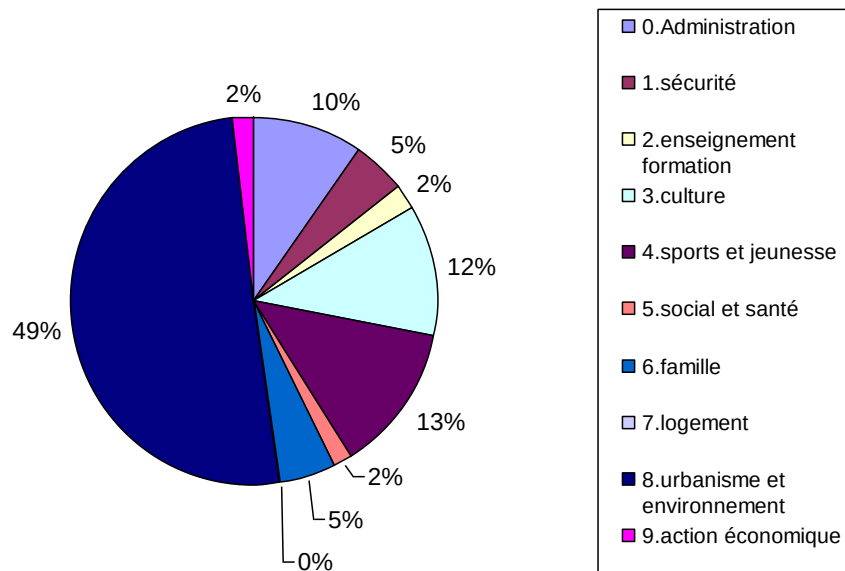
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



DEPENSES INVESTISSEMENT 2009



DEPENSES INVESTISSEMENT 2009

